PROCES VERBAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2021 A 18 H 30

Salle de la Mairie

L'an deux mille vingt et un et le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réception de la mairie, sous la présidence de : Monsieur Jean-Marie ROSIER, Maire.

Présents : Jean-Marie ROSIER – Pascale PRAT – Jean-Claude NOEL – Isabel ORBEA – Florian ANTONUCCI Anne CHARTIER – Didier VIGNOLLES – Frédérique LOUVARD - Alexandre DURAND – Antonella VIACAVA – Serge GRAMOND - Marie-Charlotte SOLLER – Pierre PRAT - Gérald LLINARES – Christelle BENHAMOU – Francis THIEBE – Naïma BENMOKRANE – Jérôme WALTER – Olivier LEPERCHOIS - Christian COMTE

Procurations : Alexandre DELABY à Christian COMTE

Absents : Marc OPPEDISANO – Martine ESCOFFIER – Jean-Pierre LANNE-PETIT – Marin GRASSET – Cécile CALAMEL

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il est proposé Marie-Charlotte SOLER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Charlotte SOLER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

INFORMATION DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Carole DURAND suite à la réception de son courrier en date du 06 juillet 2021, pour des motifs personnels.
Il tient, au nom du conseil, à saluer son engagement depuis plus d'un an au service de nos concitoyens.

Aux termes de l'article L.270 du Code électoral, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Mme Ana ZAFFINO devient donc conseillère.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour de la séance demeure inchangé.

1. CCAS – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU DEMISSIONNAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 10 juillet 2020, le nombre des membres du conseil d'administration a été fixé à douze (12) reparti ainsi qu'il suite dans un principe de parité entre le nombre de membres élus et le nombre de membres nommés :
- 6 membres élus ;
- 6 membres nommés ;

En outre, le Maire est Président de droit du conseil d'Administration.

Considérant que Madame Marie POSTIGO avait été désignée pour siéger comme membre représentant la ville au sein du conseil d'administration du CCAS, il est nécessaire de désigner à nouveau les six administrateurs.

Les membres élus au sein du conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni votre préférentiel. Le scrutin est secret.

Une seule liste de candidats en présence, elle comporte les noms suivants :
- Isabel ORBEA
- Pascale PRAT
- Anne CHARTIER
- Antonella VIACAVA
- Didier VIGNOLLES
- Martine ESCOFFIER.

Et, par application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le principe de la représentation proportionnelle est garanti par la présence, dans cette liste, d'un membre de l'opposition.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret mais à main levée.

Le Maire propose de procéder à la désignation des 6 membres administrateurs du CCAS.

Mmes Isabel ORBEA, Pascale PRAT, Anne CHARTIER, Antonella VIACAVA, Martine ESCOFFIER et M. Didier VIGNOLLES sont élus à la majorité par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (A. DELABY)

.

2. ASSOCIATION YAM DAABO – AIDE EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. le Maire

Le Sahel et l'Afrique de l'Ouest pourraient faire face à une crise alimentaire et nutritionnelle majeure pour la deuxième année consécutive. Une hausse des chiffres qui est due notamment à la superposition des crises : économique, climatique, sécuritaire et bien entendu sanitaire.

L'association YAM DAABO souhaite apporter son aide en achetant des céréales pour le village de NAHARTENGA.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'association n'a pu poursuivre ses actions pour récolter des fonds. Elle demande une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour répondre à l'urgence.

Les membres du village (le pasteur, le chef de village, la présidente de l'association des femmes et la représentante de l'association) ont recensé les familles les plus vulnérables. 98 familles seront aidées ainsi que l'école primaire pour préparer le repas des élèves.

Le Conseil municipal, à la majorité,
(1 abstention : Alexandre DELABY)

DECIDE d'apporter une aide exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'association YAM DAABO

Clôture de la séance à 18 h 45